



COMMUNE DE VALMANYA

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 07 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le sept septembre, à seize heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Marc MONSERRAT, Maire.

Etaient présents MM : Jean-Marc MONSERRAT, Sophie LESAGE-MARY, Carole TARRASO-ERB, Daniel SONGEON procuration à Sophie LESAGE-MARY, Michel MOLÉS, Jeanne VIOLLAND.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente: Chantal VIVET, excusée

Carole TARRASO-ERB secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a observé une minute de silence à la mémoire de Monsieur Christian BOURQUIN Président de la Région Languedoc Roussillon, Sénateur des Pyrénées-Orientales, décédé.

Délégation de pouvoirs au maire marchés publics.

En exécutions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil municipal donne délégation au maire pour prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés dans la limite des sommes inscrites au budget.

Indemnités de conseil et de budget à M. SALGUERO Emmanuel Trésorier à Ille sur Tet.

Conformément aux dispositions légales le conseil municipal décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% (cent pour cent) par an.

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera accordé à Monsieur Emmanuel SALGUERO, d'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Validation périmètre nouvel EPIC issu de la fusion Vinça-Canigou et Conflent.

A la demande de M. le Préfet en exécution des textes qui régissent les établissements publics de coopération intercommunale

Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté de Communes VINCA-CANIGOUE avec la Communauté de Communes du Conflent ;
- **VALIDE** le projet des statuts du futur EPCI ;
- **PRENDS** connaissance de l'étude d'impact budgétaire et fiscale ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Subvention fanfare.

Sur Proposition du Maire le conseil accorde une subvention de 700 € à la batterie fanfare du Canigou qui anime la cérémonie anniversaire de l'incendie de Valmanya. Il rappelle que le département accorde une subvention de 1 000 € à la commune pour cette manifestation.

Avant-Projet Sommaire création d'une médiathèque

Le Maire communique au conseil un avant-projet sommaire relatif à la création d'une médiathèque dans le bâtiment communal « CA L'OLIVER » à l'entresol du bâtiment « Ca l'Oliver » ce local contiendrait :

- la bibliothèque municipale (avec possibilité d'échanges avec d'autres bibliothèques)
- un centre multimédia permettant d'utiliser des ressources informatique et d'accéder à l'internet.
- Un espace de lecture et de réunion

Il rappelle qu'il est important que cet avant-projet soit formulé avant le basculement de la commune dans la communauté de communes du Conflent. La communauté pourrait nous permettre de mobiliser plus sources de financement.

Le conseil approuve cet avant-projet et autorise le maire à élaborer le projet.

Questions diverses.

A la demande de M. le Maire de BAILLESTAVY pour pérenniser l'emploi d'un agent communal actuellement employé à mi-temps sur cette commune, le maire demande au conseil l'autorisation de recruter cet agent 8 heures par semaines dans le cadre d'agent contractuel. Le Conseil autorise la création de cet emploi à temps partiel 8 heures.

Le maire informe le conseil que le Conseil Général a accordé une subvention de 15 294 € suite au dossier présenté en mars 2014.

Le maire informe le conseil que le Conseil Général a accordé une subvention de 1 000 € pour la commémoration 2014.

Le maire informe le conseil que la communauté de Commune lance une étude en vue de la création de dispositifs d'assainissement sur le village et sur le hameau de Los Masos.

Suite à l'inspection de l'aire de jeux et pour se mettre en conformité avec la législation très contraignante en la matière deux jeux doivent être remplacés (1 jeu a été remplacé cette année).

A la demande du préfet dans toutes les communes des Pyrénées Orientales une cérémonie d'hommage officiel sera célébrée le MARDI 23 SEPTEMBRE à 15 heures devant tous les monuments aux Morts du département. Le Conseil Municipal sera convoqué, La population sera invitée à cette manifestation par voie d'affichage.

Valmanya le 07 septembre 2014

Le Maire

Jean-Marc MONSERRAT